



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: Liquide de recharge pour cigarettes électroniques  
Code de produit: La Française – 0,6% nicotine

Produit commercialisé avec différents arômes :

**Saveurs fruitées/fraicheurs:**

(Menthe forte, Menthe verte, Fruit Rouge, Fraise, Citron, Limette,  
Noix de coco, Whisky, Caramel, Vanille, Noisette, Banane, Chocolat,  
Biscuit, Anis, Giroffle)

**Nom de produit:**

(Duchesse, Reine Margot, Marianne, Marquise, Princesse, Étoile  
Polaire)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Liquide pour cigarettes électroniques.  
Utilisations déconseillées: indéterminé

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant:**

**Vapotarome Fashion SARL**

Adresse: 5, chemin du clause-Caneopole  
06110 Le Cannet  
Tel.: 04 93 45 84 50  
E- mail: [wa.mlh@hotmail.fr](mailto:wa.mlh@hotmail.fr)

**Distributeur:**

**Liquid' arom SARL**

Adresse: 30 rue de la Bruyère, Zone Nicopolis  
83170 Brignoles  
Tel.: 04 94 37 71 18  
E-mail: [liquidarom@gmail.com](mailto:liquidarom@gmail.com)



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

I.N.R.S. : +33 (0)1 45 42 59 59  
112 Numéro d'appel d'urgence  
17 Pompiers  
15 SAMU

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Toxicité aiguë par voie cutanée, Catégorie 3 (**Acute Tox. 3, H311**).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

#### Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Toxicité aiguë par voie cutanée : toxique (**T, R 24**).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation

#### Effets néfastes pour la santé humaine:

-le produit est toxique

-toxique par contact avec la peau

-il n'est pas conseillé pour les femmes enceintes et les femmes allaitantes, les personnes souffrant de maladies cardio-vasculaires, l'asthme et le diabète, les personnes qui sont allergiques à l'un des composants du fluide, les personnes de moins de 18 ans.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### Pictogramme de danger 1:



Mention d'avertissement : **DANGER**  
Identificateur du produit : 614-001-00-4 NICOTINE (ISO)

**Mentions de danger relatives aux dangers physiques:**  
**H311** Toxique par contact cutané

**Conseils de prudence - Généraux :**  
**P101** En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
**P102** Tenir hors de portée des enfants.

**Conseils de prudence - Prévention :**  
**P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

**Conseils de prudence - Intervention :**  
**P302 + P352** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
**P312** Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
**P361** Enlever immédiatement les vêtements contaminés.  
**P405** Garder sous clef

### Pictogramme de danger 2:



Mention d'avertissement : **ATTENTION**



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

**Mentions de danger relatives aux dangers physiques:**  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques

### 2.3. Autres dangers

**Pictogramme Interdit aux moins de 18 ans**



**Pictogramme Interdit aux femmes enceintes.**



Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH:

<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### 3.2. Mélanges

Nom des composants	N° CAS	N° CE	Quantité	Classification Règlement (CE) n°1272/2008	Classification Directive n°67/548/C
Glycérine végétale	56-81-5	200-289-5	30%<50 %	Non classé	Non classé
Propylène glycol	57-55-6	200-338-0	50%<70 %	Non classé	Non classé
Ethanol	64-17-5	200-578-6	<2%	Flam. Liq. 2, H225	F;R11 Phrases de sécurité : S2, S7 et S16
Arômes alimentaires	Non applicable	Non applicable	2% ≥ 15 %	Selon Fiches De Sécurité fournies	Selon Fiches De Sécurité fournies
Nicotine	05/11/54	200-193-3	0,6%	Acute Tox.1;H310 - Acute Tox.3;H301 Aquatic Chronic 2;H411	T+;R27 -T;R25 - N;R51-53 Phrases de sécurité : S1/2, S36/37, S45, S61

### SECTION 4: Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### 4.1. Description des premiers secours

##### En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### **En cas de contact avec la peau :**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

### **En cas d'ingestion :**

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune donnée n'est disponible.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée n'est disponible.

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie, utiliser :eau pulvérisée ou brouillard d'eau

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

En cas d'incendie, ne pas utiliser :jet d'eau

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

-monoxyde de carbone (CO)

-dioxyde de carbone (CO2)

### **5.3. Conseils aux pompiers**

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

##### **Pour les non-secouristes**

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

##### **Pour les secouristes**

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.  
Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de souillure du sol, et après récupération du produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillée.  
Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible

### SECTION 7: Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

##### **Prévention des incendies :**

Manipuler dans des zones bien ventilées.  
Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

##### **Equipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir la section 8.  
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.  
Eviter l'exposition - se procurer les instructions spéciales avant utilisation.



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

### Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

#### Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

#### Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Union européenne (2009/161/UE, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

CAS 54-11-5

VME-mg/m<sup>3</sup> : 0,5

VME-ppm : VLE-mg/m<sup>3</sup> :-

VLE-ppm : -

Notes : Peau

- France (INRS - ED984 :2012) :

CAS 56-81-5

64-17-5

54-11-5

VME-ppm : -

1000

-

VME-mg/m<sup>3</sup> : 10

1900

0,5

VLE-ppm : -

5000

-

VLE-mg/m<sup>3</sup> : -

9500

-

Notes : -

-

-

TMP N° : -

84

-





# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### Concentration prédite sans effet (PNEC) :

PROPANE-1,2-DIOL (CAS: 57-55-6)

Compartiment de l'environnement : Sol

PNEC : 50 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce

PNEC : 260 mg/l

Compartiment de l'environnement: Eau de mer

PNEC : 26 mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

### Protection des yeux / du visage

Éviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

### Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

### Protection du corps

Éviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés et en particulier un tablier et des bottes. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.  
Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Informations générales

Etat Physique : Liquide Fluide.

##### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : Non concerné.

Intervalle de point d'éclair : PE > 100°C

Pression de vapeur (50°C) : Inférieure à 110 kPa (1.10 bar).

Densité : > 1

Hydrosolubilité : Diluable.

#### 9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- la chaleur
- l'exposition à la lumière
- UV

#### 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- acides forts
- bases fortes
- agents oxydants forts



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO),
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Toxique par contact cutané.

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

#### Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification, d'après la **nicotine** pure (CAS : 54-11-5)

Ingestion : 0,5 mg/kg < LD50 < 1mg/kg (homme) Ce qui correspond pour l'adulte, à une prise minimum de 5,8 mL de Eliquide nicotiné à 6 mg/mL.

Inhalation : Aucune donnée disponible

Cutanée : LD50 = 50 mg/kg (rat)

Oculaire : Aucune donnée disponible

Irritation des yeux : Aucune donnée disponible

Irritation de la peau: Aucune donnée disponible

Cancérogénicité : Aucune donnée disponible

Mutagénicité : Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée disponible

#### 11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

#### 11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :CAS 64-17-5 : CIRC

Groupe 1 : L'agent est cancérogène pour l'homme.



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

##### Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

##### Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### SECTION 14: Informations relatives au transport

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2011 - IMDG 2010 - OACI/IATA 2012).

**14.1. Numéro ONU**  
3144

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**  
UN3144=COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. ou PRÉPARATION LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A.(nicotine (iso))

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**



**6.1**

**14.4. Groupe d'emballage**  
II

**14.5. Dangers pour l'environnement**  
En cas de fuite et/ou d'épandage, nettoyer les fuites ou pertes sans prendre de risque inutile.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
Aucune donnée n'est disponible

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**  
Aucune donnée n'est disponible

### SECTION 15: Informations réglementaires

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière desécurité, de santé et d'environnement**



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Directive 67/548/CEE et ses adaptations
- Directive 1999/45/CE et ses adaptations
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 286/2011

### Informations relatives à l'emballage :

Emballages devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

### Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 16: Autres informations

### Libellé complet des classes et des catégories de danger, des mentions de danger H- et des phrases R

AcuteTox. 1 : Toxicité aiguë par voie cutanée, catégorie 1

Acute Tox. 3 : Toxicité aiguë par voie orale, catégorie 3

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë par voie cutanée, catégorie 4

Aquatic Chronic 2 : Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2

Flam. Liq. 2 : Liquides inflammables, catégorie 2

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

H301 : Toxique en cas d'ingestion

H310 : Mortel par contact cutané

H312 : Nocif par contact cutané

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

F; R11 : Facilement inflammable

T+; R27 : Très toxique par contact avec la peau

T; R25 : Toxique en cas d'ingestion

N; R51-53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

### Textes des phrases de sécurité

S1/2 : Conserver sous clef et hors de portée des enfants

S2 : Conserver hors de la portée des enfants

S7 : Conserver le récipient bien fermé



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

- S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer  
S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés  
S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)  
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions de la fiche de sécurité

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Rédacteur et responsable qualité :

### VAPOTAROME FASHION

SARL  
5, chemin du Claus - Caneopole  
06110 LE CANNET  
Tél. 04 93 45 84 50  
mail : wa.mlh@hotmail.fr  
RC 801 840 224 RCS Cannes

*kmarciniak*



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: Liquide de recharge pour cigarettes électroniques  
Code de produit: La Française – 1,2% nicotine

Produit commercialisé avec différents arômes :

**Saveurs fruitées/fraicheurs:**

(Menthe forte, Menthe verte, Fruit Rouge, Fraise, Citron, Limette,  
Noix de coco, Whisky, Caramel, Vanille, Noisette, Banane, Chocolat,  
Biscuit, Anis, Giroffle)

**Nom de produit:**

(Duchesse, Reine Margot, Marianne, Marquise, Princesse, Étoile  
Polaire)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Liquide pour cigarettes électroniques.  
Utilisations déconseillées: indéterminé

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant:**

**Vapotarome Fashion SARL**

Adresse: 5, chemin du clause-Caneopole  
06110 Le Cannet  
Tel.: 04 93 45 84 50  
E- mail: [wa.mlh@hotmail.fr](mailto:wa.mlh@hotmail.fr)

**Distributeur:**

**Liquid' arom SARL**

Adresse: 30 rue de la Bruyère, Zone Nicopolis  
83170 Brignoles  
Tel.: 04 94 37 71 18  
E-mail: [liquidarom@gmail.com](mailto:liquidarom@gmail.com)





# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

I.N.R.S. : +33 (0)1 45 42 59 59  
112 Numéro d'appel d'urgence  
17 Pompiers  
15 SAMU

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Toxicité aiguë par voie cutanée, Catégorie 3 (**Acute Tox. 3, H311**).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

#### Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Toxicité aiguë par voie cutanée : toxique (**T, R 24**).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation

#### Effets néfastes pour la santé humaine:

-le produit est toxique

-toxique par contact avec la peau

-il n'est pas conseillé pour les femmes enceintes et les femmes allaitantes, les personnes souffrant de maladies cardio-vasculaires, l'asthme et le diabète, les personnes qui sont allergiques à l'un des composants du fluide, les personnes de moins de 18 ans.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### Pictogramme de danger 1:



Mention d'avertissement : **DANGER**  
Identificateur du produit : 614-001-00-4 NICOTINE (ISO)

**Mentions de danger relatives aux dangers physiques:**  
**H311** Toxique par contact cutané

**Conseils de prudence - Généraux :**  
**P101** En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
**P102** Tenir hors de portée des enfants.

**Conseils de prudence - Prévention :**  
**P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

**Conseils de prudence - Intervention :**  
**P302 + P352** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
**P312** Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
**P361** Enlever immédiatement les vêtements contaminés.  
**P405** Garder sous clef

### Pictogramme de danger 2:



Mention d'avertissement : **ATTENTION**



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

**Mentions de danger relatives aux dangers physiques:**  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques

### 2.3. Autres dangers

**Pictogramme Interdit aux moins de 18 ans**



**Pictogramme Interdit aux femmes enceintes.**



Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH:

<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### 3.2. Mélanges

Nom des composants	N° CAS	N° CE	Quantité	Classification Règlement (CE) n°1272/2008	Classification Directive n°67/548/C
Glycérine végétale	56-81-5	200-289-5	30%<50 %	Non classé	Non classé
Propylène glycol	57-55-6	200-338-0	50%<70 %	Non classé	Non classé
Ethanol	64-17-5	200-578-6	<2%	Flam. Liq. 2, H225	F;R11 Phrases de sécurité : S2, S7 et S16
Arômes alimentaires	Non applicable	Non applicable	2% ≥ 15 %	Selon Fiches De Sécurité fournies	Selon Fiches De Sécurité fournies
Nicotine	05/11/54	200-193-3	1,2%	Acute Tox.1;H310 - Acute Tox.3;H301 Aquatic Chronic 2;H411	T+;R27 -T;R25 - N;R51-53 Phrases de sécurité : S1/2, S36/37, S45, S61

### SECTION 4: Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### 4.1. Description des premiers secours

##### En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### **En cas de contact avec la peau :**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

### **En cas d'ingestion :**

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune donnée n'est disponible.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée n'est disponible.

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie, utiliser :eau pulvérisée ou brouillard d'eau

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

En cas d'incendie, ne pas utiliser :jet d'eau

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

-monoxyde de carbone (CO)

-dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### **5.3. Conseils aux pompiers**

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

##### **Pour les non-secouristes**

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

##### **Pour les secouristes**

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.  
Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de souillure du sol, et après récupération du produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillée.  
Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible

### SECTION 7: Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

##### **Prévention des incendies :**

Manipuler dans des zones bien ventilées.  
Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

##### **Equipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir la section 8.  
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.  
Eviter l'exposition - se procurer les instructions spéciales avant utilisation.



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

### Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

#### Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

#### Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Union européenne (2009/161/UE, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

CAS 54-11-5

VME-mg/m<sup>3</sup> : 0,5

VME-ppm : VLE-mg/m<sup>3</sup> :-

VLE-ppm : -

Notes : Peau

- France (INRS - ED984 :2012) :

CAS 56-81-5

VME-ppm : -

VME-mg/m<sup>3</sup> : 10

VLE-ppm : -

VLE-mg/m<sup>3</sup> : -

Notes : -

TMP N° : -

64-17-5

1000

1900

5000

9500

-

84

54-11-5

-

0,5

-

-

-

-



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### Concentration prédite sans effet (PNEC) :

PROPANE-1,2-DIOL (CAS: 57-55-6)

Compartiment de l'environnement : Sol

PNEC : 50 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce

PNEC : 260 mg/l

Compartiment de l'environnement: Eau de mer

PNEC : 26 mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

### Protection des yeux / du visage

Éviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

### Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

### Protection du corps

Éviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés et en particulier un tablier et des bottes. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.





# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.  
Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Informations générales

Etat Physique : Liquide Fluide.

##### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : Non concerné.

Intervalle de point d'éclair : PE > 100°C

Pression de vapeur (50°C) : Inférieure à 110 kPa (1.10 bar).

Densité : > 1

Hydrosolubilité : Diluable.

#### 9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- la chaleur
- l'exposition à la lumière
- UV

#### 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- acides forts
- bases fortes
- agents oxydants forts



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO),
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Toxique par contact cutané.

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

#### Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification, d'après la **nicotine** pure (CAS : 54-11-5)

Ingestion : 0,5 mg/kg < LD50 < 1mg/kg (homme) Ce qui correspond pour l'adulte, à une prise minimum de 5,8 mL de Eliquide nicotiné à 6 mg/mL.

Inhalation : Aucune donnée disponible

Cutanée : LD50 = 50 mg/kg (rat)

Oculaire : Aucune donnée disponible

Irritation des yeux : Aucune donnée disponible

Irritation de la peau: Aucune donnée disponible

Cancérogénicité : Aucune donnée disponible

Mutagénicité : Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée disponible

#### 11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

#### 11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :CAS 64-17-5 : CIRC

Groupe 1 : L'agent est cancérogène pour l'homme.



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

##### Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

##### Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### SECTION 14: Informations relatives au transport

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2011 - IMDG 2010 - OACI/IATA 2012).

**14.1. Numéro ONU**  
3144

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**  
UN3144=COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. ou PRÉPARATION LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A.(nicotine (iso))

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**



**6.1**

**14.4. Groupe d'emballage**  
II

**14.5. Dangers pour l'environnement**  
En cas de fuite et/ou d'épandage, nettoyer les fuites ou pertes sans prendre de risque inutile.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
Aucune donnée n'est disponible

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**  
Aucune donnée n'est disponible

### SECTION 15: Informations réglementaires

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière desécurité, de santé et d'environnement**



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Directive 67/548/CEE et ses adaptations
- Directive 1999/45/CE et ses adaptations
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 286/2011

### Informations relatives à l'emballage :

Emballages devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

### Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 16: Autres informations

### Libellé complet des classes et des catégories de danger, des mentions de danger H- et des phrases R

AcuteTox. 1 : Toxicité aiguë par voie cutanée, catégorie 1

Acute Tox. 3 : Toxicité aiguë par voie orale, catégorie 3

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë par voie cutanée, catégorie 4

Aquatic Chronic 2 : Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2

Flam. Liq. 2 : Liquides inflammables, catégorie 2

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

H301 : Toxique en cas d'ingestion

H310 : Mortel par contact cutané

H312 : Nocif par contact cutané

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

F; R11 : Facilement inflammable

T+; R27 : Très toxique par contact avec la peau

T; R25 : Toxique en cas d'ingestion

N; R51-53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

### Textes des phrases de sécurité

S1/2 : Conserver sous clef et hors de portée des enfants

S2 : Conserver hors de la portée des enfants

S7 : Conserver le récipient bien fermé



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

- S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer  
S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés  
S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)  
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions de la fiche de sécurité

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Rédacteur et responsable qualité :

### VAPOTAROME FASHION

SARL  
5, chemin du Claus - Caneopole  
06110 LE CANNET  
Tél. 04 93 45 84 50  
mail : wa.mlh@hotmail.fr  
RC 801 840 224 RCS Cannes

*kmarciniak*



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: Liquide de recharge pour cigarettes électroniques  
Code de produit: La Française – 1,8% nicotine

Produit commercialisé avec différents arômes :

**Saveurs fruitées/fraicheurs:**

(Menthe forte, Menthe verte, Fruit Rouge, Fraise, Citron, Limette,  
Noix de coco, Whisky, Caramel, Vanille, Noisette, Banane, Chocolat,  
Biscuit, Anis, Giroffle)

**Nom de produit:**

(Duchesse, Reine Margot, Marianne, Marquise, Princesse, Étoile  
Polaire)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Liquide pour cigarettes électroniques.  
Utilisations déconseillées: indéterminé

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant:**

**Vapotarome Fashion SARL**

Adresse: 5, chemin du clause-Caneopole  
06110 Le Cannet  
Tel.: 04 93 45 84 50  
E- mail: [wa.mlh@hotmail.fr](mailto:wa.mlh@hotmail.fr)

**Distributeur:**

**Liquid' arom SARL**

Adresse: 30 rue de la Bruyère, Zone Nicopolis  
83170 Brignoles  
Tel.: 04 94 37 71 18  
E-mail: [liquidarom@gmail.com](mailto:liquidarom@gmail.com)



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

I.N.R.S. : +33 (0)1 45 42 59 59  
112 Numéro d'appel d'urgence  
17 Pompiers  
15 SAMU

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Toxicité aiguë par voie cutanée, Catégorie 3 (**Acute Tox. 3, H311**).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

#### Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Toxicité aiguë par voie cutanée : toxique (**T, R 24**).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation

#### Effets néfastes pour la santé humaine:

-le produit est toxique

-toxique par contact avec la peau

-il n'est pas conseillé pour les femmes enceintes et les femmes allaitantes, les personnes souffrant de maladies cardio-vasculaires, l'asthme et le diabète, les personnes qui sont allergiques à l'un des composants du fluide, les personnes de moins de 18 ans.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.





# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### Pictogramme de danger 1:



Mention d'avertissement : **DANGER**  
Identificateur du produit : 614-001-00-4 NICOTINE (ISO)

### Mentions de danger relatives aux dangers physiques:

**H311** Toxique par contact cutané

### Conseils de prudence - Généraux :

**P101** En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**P102** Tenir hors de portée des enfants.

### Conseils de prudence - Prévention :

**P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

### Conseils de prudence - Intervention :

**P302 + P352** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

**P312** Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**P361** Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

**P405** Garder sous clef

### Pictogramme de danger 2:



Mention d'avertissement : **ATTENTION**



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

**Mentions de danger relatives aux dangers physiques:**  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques

### 2.3. Autres dangers

**Pictogramme Interdit aux moins de 18 ans**



**Pictogramme Interdit aux femmes enceintes.**



Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH:

<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### 3.2. Mélanges

Nom des composants	N° CAS	N° CE	Quantité	Classification Règlement (CE) n°1272/2008	Classification Directive n°67/548/C
Glycérine végétale	56-81-5	200-289-5	30%<50 %	Non classé	Non classé
Propylène glycol	57-55-6	200-338-0	50%<70 %	Non classé	Non classé
Ethanol	64-17-5	200-578-6	<2%	Flam. Liq. 2, H225	F;R11 Phrases de sécurité : S2, S7 et S16
Arômes alimentaires	Non applicable	Non applicable	2% ≥ 15 %	Selon Fiches De Sécurité fournies	Selon Fiches De Sécurité fournies
Nicotine	05/11/54	200-193-3	1,8%	Acute Tox.1;H310 - Acute Tox.3;H301 Aquatic Chronic 2;H411	T+;R27 -T;R25 - N;R51-53 Phrases de sécurité : S1/2, S36/37, S45, S61

### SECTION 4: Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### 4.1. Description des premiers secours

##### En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### **En cas de contact avec la peau :**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

### **En cas d'ingestion :**

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune donnée n'est disponible.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée n'est disponible.

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie, utiliser :eau pulvérisée ou brouillard d'eau

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

En cas d'incendie, ne pas utiliser :jet d'eau

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

-monoxyde de carbone (CO)

-dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### **5.3. Conseils aux pompiers**

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

##### **Pour les non-secouristes**

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

##### **Pour les secouristes**

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.  
Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de souillure du sol, et après récupération du produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillée.  
Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible

### SECTION 7: Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

##### **Prévention des incendies :**

Manipuler dans des zones bien ventilées.  
Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

##### **Equipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir la section 8.  
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.  
Eviter l'exposition - se procurer les instructions spéciales avant utilisation.



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

### Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

#### Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

#### Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Union européenne (2009/161/UE, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

CAS 54-11-5

VME-mg/m<sup>3</sup> : 0,5

VME-ppm : VLE-mg/m<sup>3</sup> :-

VLE-ppm : -

Notes : Peau

- France (INRS - ED984 :2012) :

CAS	56-81-5	64-17-5	54-11-5
-----	---------	---------	---------

VME-ppm :	-	1000	-
-----------	---	------	---

VME-mg/m <sup>3</sup> :	10	1900	0,5
-------------------------	----	------	-----

VLE-ppm :	-	5000	-
-----------	---	------	---

VLE-mg/m <sup>3</sup> :	-	9500	-
-------------------------	---	------	---

Notes :	-	-	-
---------	---	---	---

TMP N° :	-	84	-
----------	---	----	---



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### Concentration prédite sans effet (PNEC) :

PROPANE-1,2-DIOL (CAS: 57-55-6)

Compartiment de l'environnement : Sol

PNEC : 50 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce

PNEC : 260 mg/l

Compartiment de l'environnement: Eau de mer

PNEC : 26 mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

### Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

### Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

### Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés et en particulier un tablier et des bottes. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.  
Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Informations générales

Etat Physique : Liquide Fluide.

##### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : Non concerné.

Intervalle de point d'éclair : PE > 100°C

Pression de vapeur (50°C) : Inférieure à 110 kPa (1.10 bar).

Densité : > 1

Hydrosolubilité : Diluable.

#### 9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- la chaleur
- l'exposition à la lumière
- UV

#### 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- acides forts
- bases fortes
- agents oxydants forts





# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO),
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Toxique par contact cutané.

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

#### Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification, d'après la **nicotine** pure (CAS : 54-11-5)

Ingestion : 0,5 mg/kg < LD50 < 1mg/kg (homme) Ce qui correspond pour l'adulte, à une prise minimum de 5,8 mL de Eliquide nicotiné à 6 mg/mL.

Inhalation : Aucune donnée disponible

Cutanée : LD50 = 50 mg/kg (rat)

Oculaire : Aucune donnée disponible

Irritation des yeux : Aucune donnée disponible

Irritation de la peau: Aucune donnée disponible

Cancérogénicité : Aucune donnée disponible

Mutagénicité : Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée disponible

#### 11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

#### 11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :CAS 64-17-5 : CIRC

Groupe 1 : L'agent est cancérogène pour l'homme.



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

##### Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

##### Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### SECTION 14: Informations relatives au transport

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2011 - IMDG 2010 - OACI/IATA 2012).

**14.1. Numéro ONU**  
3144

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**  
UN3144=COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. ou PRÉPARATION LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A.(nicotine (iso))

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**



**6.1**

**14.4. Groupe d'emballage**  
II

**14.5. Dangers pour l'environnement**  
En cas de fuite et/ou d'épandage, nettoyer les fuites ou pertes sans prendre de risque inutile.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
Aucune donnée n'est disponible

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**  
Aucune donnée n'est disponible

### SECTION 15: Informations réglementaires

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière desécurité, de santé et d'environnement**



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Directive 67/548/CEE et ses adaptations
- Directive 1999/45/CE et ses adaptations
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 286/2011

### Informations relatives à l'emballage :

Emballages devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

### Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 16: Autres informations

### Libellé complet des classes et des catégories de danger, des mentions de danger H- et des phrases R

AcuteTox. 1 : Toxicité aiguë par voie cutanée, catégorie 1

Acute Tox. 3 : Toxicité aiguë par voie orale, catégorie 3

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë par voie cutanée, catégorie 4

Aquatic Chronic 2 : Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2

Flam. Liq. 2 : Liquides inflammables, catégorie 2

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

H301 : Toxique en cas d'ingestion

H310 : Mortel par contact cutané

H312 : Nocif par contact cutané

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

F; R11 : Facilement inflammable

T+; R27 : Très toxique par contact avec la peau

T; R25 : Toxique en cas d'ingestion

N; R51-53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

### Textes des phrases de sécurité

S1/2 : Conserver sous clef et hors de portée des enfants

S2 : Conserver hors de la portée des enfants

S7 : Conserver le récipient bien fermé



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

- S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer  
S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés  
S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)  
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions de la fiche de sécurité

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Rédacteur et responsable qualité :

### VAPOTAROME FASHION

SARL

5, chemin du Claus - Caneopole

06110 LE CANNET

Tél. 04 93 45 84 50

mail : [wa.mlh@hotmail.fr](mailto:wa.mlh@hotmail.fr)

RC 801 840 224 RCS Cannes

*kmarciniak*



Date d'établissement: 18.01.2014  
Date de la revision: 01.09.2014  
Numéro de la version: 2

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: Liquide de recharge pour cigarettes électroniques  
Code de produit: Liquid'arom – 0,6% nicotine

Produit commercialisé avec différents arômes :

##### **Saveurs fruitées/fraicheurs/gourmandes/boissons:**

(Citron, Pateque, Melon, Abricot, Banane, Banane bonbon, Vanille, Fraise bon bon, Fraise, Framboise, Cerise noire, Tequila, Pêche, Cranberry, Orange, Cola, Anis, Reglisse, Citron vert, Menthe poivree, Menthe verte, Menthe forte, Energy Drink, Cassis, Yusu, Orange Bresil, Rhum, Pina Colada, Bubble Gum, Noisette fraiche/grille, Noix de coco,Chocolat,Caramel, Creme Brule, Cafe, Ananas, Pamplemousse,Poire, Pomme verte, Mure,Miel, Myrtille, Fenouil,)

##### **Nom de produit:**

(Citron, Citron givré, Fruit rouge, Fruit rouge givré, Menthe fraiche, Menthe polaire, Triple menthe, Hollywood, Anis, Reglisse, Fraise, Framboise, Myrtille, Mure, Pomme, Poire, Pêche, Melon, Melon givré, Pateque, Banane, Agrumes givré, Pamplemousse,Ananas, Cafe, Carmel,Vanille, Choco Menthe, Noix de coco, Noisette, Bubble Gum, Cola, Cola cerise, Pina Colada, Mojito, Orange, Energy Drink, Sun on the beach, Tequila sunrise, Tequila sunrise givré)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Liquide pour cigarettes électroniques.  
Utilisations déconseillées: indéterminé

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### **Fabricant:**

##### **Vapotarome Fashion SARL**

Adresse: 5, chemin du clause-Caneopole  
06110 Le Cannet  
Tel.: 04 93 45 84 50  
E- mail: [wa.mlh@hotmail.fr](mailto:wa.mlh@hotmail.fr)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION  
du 20 mai 2010

---

**Distributeur:**

**Liquid' arom SARL**

Adresse: 30 rue de la Bruyère, Zone Nicopolis  
83170 Brignoles  
Tel.: 04 94 37 71 18  
E-mail: liquidarom@gmail.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

**I.N.R.S.** : +33 (0)1 45 42 59 59  
**112** Numéro d'appel d'urgence  
**17** Pompiers  
**15** SAMU

## **SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.**

Toxicité aiguë par voie cutanée, Catégorie 3 (**Acute Tox. 3, H311**).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.**

Toxicité aiguë par voie cutanée : toxique (**T, R 24**).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation

**Effets néfastes pour la santé humaine:**

-le produit est toxique

-toxique par contact avec la peau

-il n'est pas conseillé pour les femmes enceintes et les femmes allaitantes, les personnes souffrant de maladies cardio-vasculaires, l'asthme et le diabète, les personnes qui sont allergiques à l'un des composants du fluide, les personnes de moins de 18 ans.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### Pictogramme de danger 1:



Mention d'avertissement : **DANGER**  
Identificateur du produit : 614-001-00-4 NICOTINE (ISO)

### Mentions de danger relatives aux dangers physiques:

**H311** Toxique par contact cutané

### Conseils de prudence - Généraux :

**P101** En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**P102** Tenir hors de portée des enfants.

### Conseils de prudence - Prévention :

**P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

### Conseils de prudence - Intervention :

**P302 + P352** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

**P312** Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**P361** Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

**P405** Garder sous clef

### Pictogramme de danger 2:



Mention d'avertissement : **ATTENSTION**



# Vaporarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

---

**Mentions de danger relatives aux dangers physiques:**  
**H400** Très toxique pour les organismes aquatiques

### 2.3. Autres dangers

**Pictogramme Interdit aux moins de 18 ans**



**Pictogramme Interdit aux femmes enceintes.**



Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH:

<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### 3.2. Mélanges

Nom des composants	N° CAS	N° CE	Quantité	Classification Règlement (CE) n°1272/2008	Classification Directive n°67/548/C
Glycérine végétale	56-81-5	200-289-5	<30 %	Non classé	Non classé
Propylène glycol	57-55-6	200-338-0	<70 %	Non classé	Non classé
Ethanol	64-17-5	200-578-6	<2%	Flam. Liq. 2, H225	F;R11 Phrases de sécurité : S2, S7 et S16
Arômes alimentaires	Non applicable	Non applicable	2% ≥ 15 %	Selon Fiches De Sécurité fournies	Selon Fiches De Sécurité fournies
Nicotine	05/11/54	200-193-3	0,6%	Acute Tox.1;H310 - Acute Tox.3;H301 Aquatic Chronic 2;H411	T+;R27 -T;R25 - N;R51-53 Phrases de sécurité : S1/2, S36/37, S45, S61

### SECTION 4: Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### 4.1. Description des premiers secours

##### En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

---

### **En cas de contact avec la peau :**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

### **En cas d'ingestion :**

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune donnée n'est disponible.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée n'est disponible.

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie, utiliser :eau pulvérisée ou brouillard d'eau

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

En cas d'incendie, ne pas utiliser :jet d'eau

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

-monoxyde de carbone (CO)

-dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### **5.3. Conseils aux pompiers**

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION  
du 20 mai 2010

---

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

#### **Pour les non-secouristes**

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

#### **Pour les secouristes**

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

En cas de souillure du sol, et après récupération du produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillée. Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Aucune donnée n'est disponible

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se laver les mains après chaque utilisation.  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### **Prévention des incendies :**

Manipuler dans des zones bien ventilées.  
Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

#### **Équipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir la section 8.  
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.  
Éviter l'exposition - se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

#### Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

#### Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Union européenne (2009/161/UE, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

CAS **54-11-5**

VME-mg/m<sup>3</sup> : 0,5

VME-ppm : VLE-mg/m<sup>3</sup> :-

VLE-ppm : -

Notes : Peau

- France (INRS - ED984 :2012) :

CAS	56-81-5	64-17-5	54-11-5
-----	---------	---------	---------

VME-ppm :	-	1000	-
-----------	---	------	---

VME-mg/m <sup>3</sup> :	10	1900	0,5
-------------------------	----	------	-----

VLE-ppm :	-	5000	-
-----------	---	------	---

VLE-mg/m <sup>3</sup> :	-	9500	-
-------------------------	---	------	---

Notes :	-	-	-
---------	---	---	---

TMP N° :	-	84	-
----------	---	----	---

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### Concentration prédite sans effet (PNEC) :

PROPANE-1,2-DIOL (CAS: 57-55-6)

Compartiment de l'environnement : Sol

PNEC : 50 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce

PNEC : 260 mg/l

Compartiment de l'environnement: Eau de mer

PNEC : 26 mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

### Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

### Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

### Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés et en particulier un tablier et des bottes. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

---

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.  
Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Informations générales

Etat Physique : Liquide Fluide.

##### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : Non concerné.

Intervalle de point d'éclair : PE > 100°C

Pression de vapeur (50°C) : Inférieure à 110 kPa (1.10 bar).

Densité : > 1

Hydrosolubilité : Diluable.

#### 9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- la chaleur
- l'exposition à la lumière
- UV

#### 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- acides forts
- bases fortes
- agents oxydants forts

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO),
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Toxique par contact cutané.

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

#### Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification, d'après la **nicotine** pure (CAS : 54-11-5)

Ingestion : 0,5 mg/kg < LD50 < 1mg/kg (homme) Ce qui correspond pour l'adulte, à une prise minimum de 5,8 mL de Eliquide nicotiné à 6 mg/mL.

Inhalation : Aucune donnée disponible

Cutanée : LD50 = 50 mg/kg (rat)

Oculaire : Aucune donnée disponible

Irritation des yeux : Aucune donnée disponible

Irritation de la peau: Aucune donnée disponible

Cancérogénicité : Aucune donnée disponible

Mutagénicité : Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée disponible

#### 11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

#### 11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :CAS 64-17-5 : CIRC

Groupe 1 : L'agent est cancérogène pour l'homme.



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION  
du 20 mai 2010

---

**SECTION 12: Informations écologiques**

- 12.1. Toxicité**  
Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.
- 12.2. Persistance et dégradabilité**  
Aucune donnée n'est disponible.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation**  
Aucune donnée n'est disponible.
- 12.4. Mobilité dans le sol**  
Aucune donnée n'est disponible.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**  
Aucune donnée n'est disponible.
- 12.6. Autres effets néfastes**  
Aucune donnée n'est disponible.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets**  
Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**Déchets :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés :**

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION  
du 20 mai 2010

---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2011 - IMDG 2010 - OACI/IATA 2012).

**14.1. Numéro ONU**  
3144

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**  
UN3144=COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. ou PRÉPARATION LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A.(nicotine (iso))

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**



**6.1**

**14.4. Groupe d'emballage**  
II

**14.5. Dangers pour l'environnement**  
En cas de fuite et/ou d'épandage, nettoyer les fuites ou pertes sans prendre de risque inutile.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
Aucune donnée n'est disponible

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**  
Aucune donnée n'est disponible

## SECTION 15: Informations réglementaires

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière desécurité, de santé et d'environnement**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION  
du 20 mai 2010

**Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Directive 67/548/CEE et ses adaptations
- Directive 1999/45/CE et ses adaptations
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 286/2011

**Informations relatives à l'emballage :**

Emballages devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

**Dispositions particulières :**

Aucune donnée n'est disponible.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée n'est disponible.

**SECTION 16: Autres informations**

**Libellé complet des classes et des catégories de danger, des mentions de danger H- et des phrases R**

AcuteTox. 1 : Toxicité aiguë par voie cutanée, catégorie 1

Acute Tox. 3 : Toxicité aiguë par voie orale, catégorie 3

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë par voie cutanée, catégorie 4

Aquatic Chronic 2 : Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2

Flam. Liq. 2 : Liquides inflammables, catégorie 2

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

H301 : Toxique en cas d'ingestion

H310 : Mortel par contact cutané

H312 : Nocif par contact cutané

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

F; R11 : Facilement inflammable

T+; R27 : Très toxique par contact avec la peau

T; R25 : Toxique en cas d'ingestion

N; R51-53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique



Date d'établissement: 18.01.2014  
Date de la revision: 01.09.2014  
Numéro de la version: 2

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### Textes des phrases de sécurité

- S1/2 : Conserver sous clef et hors de portée des enfants
- S2 : Conserver hors de la portée des enfants
- S7 : Conserver le récipient bien fermé
- S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer
- S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés
- S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
- S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions de la fiche de sécurité

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Rédacteur et responsable qualité :

### VAPOTAROME FASHION

SARL

5, chemin du Claus - Caneopole

06110 LE CANNET

Tél. 04 93 45 84 50

mail : wa.mlh@hotmail.fr

RC 801 840 224 RCS Cannes

*kmarciniak*



Date d'établissement: 18.01.2014  
Date de la revision: 01.09.2014  
Numéro de la version: 2

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

---

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: Liquide de recharge pour cigarettes électroniques  
Code de produit: Liquid'arom – 0,6% nicotine

Produit commercialisé avec différents arômes :

**Saveurs tabacs:**

(Maxx blend, Camel, Gold Ducat, RY-4, Dunhill, Winstone, Usa Mix, Tabacco, Menthe glaciale, Chocolat, Vanille, Noisette, Biscuit, Kentucky, Tabac Dry

**Nom de produit:**

(Tabac M, Tabac K, Tabac Gold, Tabac Silver, Tabac PHM, Tabac W, Tabac Usa Mix, Tabac Robusto, Tabac Texas, Tabac California, Tabac Midnight Express, Tabac Virginia, Tabac Bounty's Tobacco, Tabac Cigare, Tabac Menthe)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Liquide pour cigarettes électroniques.  
Utilisations déconseillées: indéterminé

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant:**

**Vapotarome Fashion SARL**

Adresse: 5, chemin du clause-Caneopole  
06110 Le Cannet  
Tel.: 04 93 45 84 50  
E- mail: [wa.mlh@hotmail.fr](mailto:wa.mlh@hotmail.fr)

**Distributeur:**

**Liquid' arom SARL**

Adresse: 30 rue de la Bruyère, Zone Nicopolis  
83170 Brignoles  
Tel.: 04 94 37 71 18  
E-mail: [liquidarom@gmail.com](mailto:liquidarom@gmail.com)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION  
du 20 mai 2010

---

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

I.N.R.S. : +33 (0)1 45 42 59 59  
**112** Numéro d'appel d'urgence  
**17** Pompiers  
**15** SAMU

**SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.**

Toxicité aiguë par voie cutanée, Catégorie 3 (**Acute Tox. 3, H311**).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.**

Toxicité aiguë par voie cutanée : toxique (**T, R 24**).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation

**Effets néfastes pour la santé humaine:**

-le produit est toxique

-toxique par contact avec la peau

-il n'est pas conseillé pour les femmes enceintes et les femmes allaitantes, les personnes souffrant de maladies cardio-vasculaires, l'asthme et le diabète, les personnes qui sont allergiques à l'un des composants du fluide, les personnes de moins de 18 ans.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

---

### Pictogramme de danger 1:



Mention d'avertissement : **DANGER**  
Identificateur du produit : 614-001-00-4 NICOTINE (ISO)

### Mentions de danger relatives aux dangers physiques:

**H311** Toxique par contact cutané

### Conseils de prudence - Généraux :

**P101** En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**P102** Tenir hors de portée des enfants.

### Conseils de prudence - Prévention :

**P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

### Conseils de prudence - Intervention :

**P302 + P352** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

**P312** Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**P361** Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

**P405** Garder sous clef

### Pictogramme de danger 2:



Mention d'avertissement : **ATTENSTION**

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

**Mentions de danger relatives aux dangers physiques:**  
**H400** Très toxique pour les organismes aquatiques

### 2.3. Autres dangers

**Pictogramme Interdit aux moins de 18 ans**



**Pictogramme Interdit aux femmes enceintes.**



Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH:

<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### 3.2. Mélanges

Nom des composants	N° CAS	N° CE	Quantité	Classification Règlement (CE) n°1272/2008	Classification Directive n°67/548/C
Glycérine végétale	56-81-5	200-289-5	<30 %	Non classé	Non classé
Propylène glycol	57-55-6	200-338-0	<70 %	Non classé	Non classé
Ethanol	64-17-5	200-578-6	<2%	Flam. Liq. 2, H225	F;R11 Phrases de sécurité : S2, S7 et S16
Arômes alimentaires	Non applicable	Non applicable	2% ≥ 15 %	Selon Fiches De Sécurité fournies	Selon Fiches De Sécurité fournies
Nicotine	05/11/54	200-193-3	0,6%	Acute Tox.1;H310 - Acute Tox.3;H301 Aquatic Chronic 2;H411	T+;R27 -T;R25 - N;R51-53 Phrases de sécurité : S1/2, S36/37, S45, S61

### SECTION 4: Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### 4.1. Description des premiers secours

##### En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

---

### **En cas de contact avec la peau :**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

### **En cas d'ingestion :**

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune donnée n'est disponible.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée n'est disponible.

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie, utiliser :eau pulvérisée ou brouillard d'eau

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

En cas d'incendie, ne pas utiliser :jet d'eau

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

-monoxyde de carbone (CO)

-dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### **5.3. Conseils aux pompiers**

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION  
du 20 mai 2010

---

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

#### **Pour les non-secouristes**

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

#### **Pour les secouristes**

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

En cas de souillure du sol, et après récupération du produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillée. Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Aucune donnée n'est disponible

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se laver les mains après chaque utilisation.  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### **Prévention des incendies :**

Manipuler dans des zones bien ventilées.  
Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

#### **Équipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir la section 8.  
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.  
Éviter l'exposition - se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

#### Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

#### Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Union européenne (2009/161/UE, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

CAS **54-11-5**

VME-mg/m<sup>3</sup> : 0,5

VME-ppm : VLE-mg/m<sup>3</sup> :-

VLE-ppm : -

Notes : Peau

- France (INRS - ED984 :2012) :

CAS	56-81-5	64-17-5	54-11-5
-----	---------	---------	---------

VME-ppm :	-	1000	-
-----------	---	------	---

VME-mg/m <sup>3</sup> :	10	1900	0,5
-------------------------	----	------	-----

VLE-ppm :	-	5000	-
-----------	---	------	---

VLE-mg/m <sup>3</sup> :	-	9500	-
-------------------------	---	------	---

Notes :	-	-	-
---------	---	---	---

TMP N° :	-	84	-
----------	---	----	---

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### Concentration prédite sans effet (PNEC) :

PROPANE-1,2-DIOL (CAS: 57-55-6)

Compartiment de l'environnement : Sol

PNEC : 50 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce

PNEC : 260 mg/l

Compartiment de l'environnement: Eau de mer

PNEC : 26 mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

### Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

### Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

### Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés et en particulier un tablier et des bottes. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.  
Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Informations générales

Etat Physique : Liquide Fluide.

##### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : Non concerné.

Intervalle de point d'éclair : PE > 100°C

Pression de vapeur (50°C) : Inférieure à 110 kPa (1.10 bar).

Densité : > 1

Hydrosolubilité : Diluable.

#### 9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- la chaleur
- l'exposition à la lumière
- UV

#### 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- acides forts
- bases fortes
- agents oxydants forts

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO),
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Toxique par contact cutané.

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

#### Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification, d'après la **nicotine** pure (CAS : 54-11-5)

Ingestion : 0,5 mg/kg < LD50 < 1mg/kg (homme) Ce qui correspond pour l'adulte, à une prise minimum de 5,8 mL de Eliquide nicotiné à 6 mg/mL.

Inhalation : Aucune donnée disponible

Cutanée : LD50 = 50 mg/kg (rat)

Oculaire : Aucune donnée disponible

Irritation des yeux : Aucune donnée disponible

Irritation de la peau: Aucune donnée disponible

Cancérogénicité : Aucune donnée disponible

Mutagénicité : Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée disponible

#### 11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

#### 11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :CAS 64-17-5 : CIRC

Groupe 1 : L'agent est cancérogène pour l'homme.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION  
du 20 mai 2010

---

## SECTION 12: Informations écologiques

- 12.1. Toxicité**  
Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.
- 12.2. Persistance et dégradabilité**  
Aucune donnée n'est disponible.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation**  
Aucune donnée n'est disponible.
- 12.4. Mobilité dans le sol**  
Aucune donnée n'est disponible.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**  
Aucune donnée n'est disponible.
- 12.6. Autres effets néfastes**  
Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets**  
Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**Déchets :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés :**

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION  
du 20 mai 2010

---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2011 - IMDG 2010 - OACI/IATA 2012).

**14.1. Numéro ONU**  
3144

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**  
UN3144=COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. ou PRÉPARATION LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A.(nicotine (iso))

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**



**6.1**

**14.4. Groupe d'emballage**  
II

**14.5. Dangers pour l'environnement**  
En cas de fuite et/ou d'épandage, nettoyer les fuites ou pertes sans prendre de risque inutile.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
Aucune donnée n'est disponible

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**  
Aucune donnée n'est disponible

## SECTION 15: Informations réglementaires

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière desécurité, de santé et d'environnement**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION  
du 20 mai 2010

---

**Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Directive 67/548/CEE et ses adaptations
- Directive 1999/45/CE et ses adaptations
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 286/2011

**Informations relatives à l'emballage :**

Emballages devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

**Dispositions particulières :**

Aucune donnée n'est disponible.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée n'est disponible.

**SECTION 16: Autres informations**

**Libellé complet des classes et des catégories de danger, des mentions de danger H- et des phrases R**

AcuteTox. 1 : Toxicité aiguë par voie cutanée, catégorie 1

Acute Tox. 3 : Toxicité aiguë par voie orale, catégorie 3

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë par voie cutanée, catégorie 4

Aquatic Chronic 2 : Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2

Flam. Liq. 2 : Liquides inflammables, catégorie 2

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

H301 : Toxique en cas d'ingestion

H310 : Mortel par contact cutané

H312 : Nocif par contact cutané

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

F; R11 : Facilement inflammable

T+; R27 : Très toxique par contact avec la peau

T; R25 : Toxique en cas d'ingestion

N; R51-53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### Textes des phrases de sécurité

- S1/2 : Conserver sous clef et hors de portée des enfants  
S2 : Conserver hors de la portée des enfants  
S7 : Conserver le récipient bien fermé  
S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer  
S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés  
S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)  
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions de la fiche de sécurité

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Rédacteur et responsable qualité :

### VAPOTAROME FASHION

SARL

5, chemin du Claus - Caneopole

06110 LE CANNET

Tél. 04 93 45 84 50

mail : wa.mlh@hotmail.fr

RC 801 840 224 RCS Cannes

*emarciniak*



Date d'établissement: 18.01.2014  
Date de la revision: 01.09.2014  
Numéro de la version: 2

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: Liquide de recharge pour cigarettes électroniques  
Code de produit: Liquid'arom – 1,2% nicotine

Produit commercialisé avec différents arômes :

##### **Saveurs fruitées/fraicheurs/gourmandes/boissons:**

(Citron, Pateque, Melon, Abricot, Banane, Banane bonbon, Vanille, Fraise bon bon, Fraise, Framboise, Cerise noire, Tequila, Pêche, Cranberry, Orange, Cola, Anis, Replisse, Citron vert, Menthe poivree, Menthe verte, Menthe forte, Energy Drink, Cassis, Yusu, Orange Bresil, Rhum, Pina Colada, Bubble Gum, Noisette fraiche/grille, Noix de coco,Chocolat,Caramel, Creme Brule, Cafe, Ananas, Pamplemousse,Poire, Pomme verte, Mure,Miel, Myrtille, Fenouil,)

##### **Nom de produit:**

(Citron, Citron givré, Fruit rouge, Fruit rouge givré, Menthe fraiche, Menthe polaire, Triple menthe, Hollywood, Anis, Replisse, Fraise, Framboise, Myrtille, Mure, Pomme, Poire, Pêche, Melon, Melon givré, Pateque, Banane, Agrumes givré, Pamplemousse,Ananas, Cafe, Carmel,Vanille, Choco Menthe, Noix de coco, Noisette, Bubble Gum, Cola, Cola cerise, Pina Colada, Mojito, Orange, Energy Drink, Sun on the beach, Tequila sunrise, Tequila sunrise givré)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Liquide pour cigarettes électroniques.  
Utilisations déconseillées: indéterminé

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### **Fabricant:**

**Vapotarome Fashion SARL**

Adresse: 5, chemin du clause-Caneopole

06110 Le Cannet

Tel.: 04 93 45 84 50

E- mail: [wa.mlh@hotmail.fr](mailto:wa.mlh@hotmail.fr)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION  
du 20 mai 2010

---

**Distributeur:**

**Liquid'arom SARL**

Adresse: 30 rue de la Bruyère, Zone Nicopolis  
83170 Brignoles  
Tel.: 04 94 37 71 18  
E-mail: liquidarom@gmail.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

**I.N.R.S.** : +33 (0)1 45 42 59 59  
**112** Numéro d'appel d'urgence  
**17** Pompiers  
**15** SAMU

## **SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.**

Toxicité aiguë par voie cutanée, Catégorie 3 (**Acute Tox. 3, H311**).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.**

Toxicité aiguë par voie cutanée : toxique (**T, R 24**).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation

**Effets néfastes pour la santé humaine:**

-le produit est toxique

-toxique par contact avec la peau

-il n'est pas conseillé pour les femmes enceintes et les femmes allaitantes, les personnes souffrant de maladies cardio-vasculaires, l'asthme et le diabète, les personnes qui sont allergiques à l'un des composants du fluide, les personnes de moins de 18 ans.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

---

### Pictogramme de danger 1:



Mention d'avertissement : **DANGER**  
Identificateur du produit : 614-001-00-4 NICOTINE (ISO)

### Mentions de danger relatives aux dangers physiques:

**H311** Toxique par contact cutané

### Conseils de prudence - Généraux :

**P101** En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**P102** Tenir hors de portée des enfants.

### Conseils de prudence - Prévention :

**P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

### Conseils de prudence - Intervention :

**P302 + P352** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

**P312** Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**P361** Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

**P405** Garder sous clef

### Pictogramme de danger 2:



Mention d'avertissement : **ATTENSTION**

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

**Mentions de danger relatives aux dangers physiques:**  
**H400** Très toxique pour les organismes aquatiques

### 2.3. Autres dangers

**Pictogramme Interdit aux moins de 18 ans**



**Pictogramme Interdit aux femmes enceintes.**



Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH:

<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### 3.2. Mélanges

Nom des composants	N° CAS	N° CE	Quantité	Classification Règlement (CE) n°1272/2008	Classification Directive n°67/548/C
Glycérine végétale	56-81-5	200-289-5	<30 %	Non classé	Non classé
Propylène glycol	57-55-6	200-338-0	<70 %	Non classé	Non classé
Ethanol	64-17-5	200-578-6	<2%	Flam. Liq. 2, H225	F;R11 Phrases de sécurité : S2, S7 et S16
Arômes alimentaires	Non applicable	Non applicable	2% ≥ 15 %	Selon Fiches De Sécurité fournies	Selon Fiches De Sécurité fournies
Nicotine	05/11/54	200-193-3	1,2%	Acute Tox.1;H310 - Acute Tox.3;H301 Aquatic Chronic 2;H411	T+;R27 -T;R25 - N;R51-53 Phrases de sécurité : S1/2, S36/37, S45, S61

### SECTION 4: Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### 4.1. Description des premiers secours

##### En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

---

### **En cas de contact avec la peau :**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

### **En cas d'ingestion :**

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune donnée n'est disponible.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée n'est disponible.

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie, utiliser :eau pulvérisée ou brouillard d'eau

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

En cas d'incendie, ne pas utiliser :jet d'eau

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

-monoxyde de carbone (CO)

-dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### **5.3. Conseils aux pompiers**

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION  
du 20 mai 2010

---

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

#### **Pour les non-secouristes**

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

#### **Pour les secouristes**

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

En cas de souillure du sol, et après récupération du produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillée. Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Aucune donnée n'est disponible

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se laver les mains après chaque utilisation.  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### **Prévention des incendies :**

Manipuler dans des zones bien ventilées.  
Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

#### **Équipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir la section 8.  
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.  
Éviter l'exposition - se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

#### Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

#### Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Union européenne (2009/161/UE, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

CAS **54-11-5**

VME-mg/m<sup>3</sup> : 0,5

VME-ppm : VLE-mg/m<sup>3</sup> :-

VLE-ppm : -

Notes : Peau

- France (INRS - ED984 :2012) :

CAS	56-81-5	64-17-5	54-11-5
VME-ppm :	-	1000	-
VME-mg/m <sup>3</sup> :	10	1900	0,5
VLE-ppm :	-	5000	-
VLE-mg/m <sup>3</sup> :	-	9500	-
Notes :	-	-	-
TMP N° :	-	84	-

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### Concentration prédite sans effet (PNEC) :

PROPANE-1,2-DIOL (CAS: 57-55-6)

Compartiment de l'environnement : Sol

PNEC : 50 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce

PNEC : 260 mg/l

Compartiment de l'environnement: Eau de mer

PNEC : 26 mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

### Protection des yeux / du visage

Éviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

### Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

### Protection du corps

Éviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés et en particulier un tablier et des bottes. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.  
Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Informations générales

Etat Physique : Liquide Fluide.

##### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : Non concerné.

Intervalle de point d'éclair : PE > 100°C

Pression de vapeur (50°C) : Inférieure à 110 kPa (1.10 bar).

Densité : > 1

Hydrosolubilité : Diluable.

#### 9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- la chaleur
- l'exposition à la lumière
- UV

#### 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- acides forts
- bases fortes
- agents oxydants forts

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO),
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Toxique par contact cutané.

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

#### Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification, d'après la **nicotine** pure (CAS : 54-11-5)

Ingestion : 0,5 mg/kg < LD50 < 1mg/kg (homme) Ce qui correspond pour l'adulte, à une prise minimum de 5,8 mL de Eliquide nicotiné à 6 mg/mL.

Inhalation : Aucune donnée disponible

Cutanée : LD50 = 50 mg/kg (rat)

Oculaire : Aucune donnée disponible

Irritation des yeux : Aucune donnée disponible

Irritation de la peau: Aucune donnée disponible

Cancérogénicité : Aucune donnée disponible

Mutagénicité : Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée disponible

#### 11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

#### 11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :CAS 64-17-5 : CIRC

Groupe 1 : L'agent est cancérogène pour l'homme.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION  
du 20 mai 2010

---

**SECTION 12: Informations écologiques**

- 12.1. Toxicité**  
Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.
- 12.2. Persistance et dégradabilité**  
Aucune donnée n'est disponible.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation**  
Aucune donnée n'est disponible.
- 12.4. Mobilité dans le sol**  
Aucune donnée n'est disponible.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**  
Aucune donnée n'est disponible.
- 12.6. Autres effets néfastes**  
Aucune donnée n'est disponible.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets**  
Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**Déchets :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés :**

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION  
du 20 mai 2010

---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2011 - IMDG 2010 - OACI/IATA 2012).

**14.1. Numéro ONU**  
3144

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**  
UN3144=COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. ou PRÉPARATION LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A.(nicotine (iso))

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**



**6.1**

**14.4. Groupe d'emballage**  
II

**14.5. Dangers pour l'environnement**  
En cas de fuite et/ou d'épandage, nettoyer les fuites ou pertes sans prendre de risque inutile.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
Aucune donnée n'est disponible

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**  
Aucune donnée n'est disponible

## SECTION 15: Informations réglementaires

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière desécurité, de santé et d'environnement**



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION  
du 20 mai 2010

---

**Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Directive 67/548/CEE et ses adaptations
- Directive 1999/45/CE et ses adaptations
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 286/2011

**Informations relatives à l'emballage :**

Emballages devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

**Dispositions particulières :**

Aucune donnée n'est disponible.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée n'est disponible.

**SECTION 16: Autres informations**

**Libellé complet des classes et des catégories de danger, des mentions de danger H- et des phrases R**

AcuteTox. 1 : Toxicité aiguë par voie cutanée, catégorie 1

Acute Tox. 3 : Toxicité aiguë par voie orale, catégorie 3

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë par voie cutanée, catégorie 4

Aquatic Chronic 2 : Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2

Flam. Liq. 2 : Liquides inflammables, catégorie 2

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

H301 : Toxique en cas d'ingestion

H310 : Mortel par contact cutané

H312 : Nocif par contact cutané

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

F; R11 : Facilement inflammable

T+; R27 : Très toxique par contact avec la peau

T; R25 : Toxique en cas d'ingestion

N; R51-53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique



Date d'établissement: 18.01.2014  
Date de la revision: 01.09.2014  
Numéro de la version: 2

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### Textes des phrases de sécurité

- S1/2 : Conserver sous clef et hors de portée des enfants
- S2 : Conserver hors de la portée des enfants
- S7 : Conserver le récipient bien fermé
- S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer
- S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés
- S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
- S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions de la fiche de sécurité

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Rédacteur et responsable qualité :

### VAPOTAROME FASHION

SARL

5, chemin du Claus - Caneopole

06110 LE CANNET

Tél. 04 93 45 84 50

mail : wa.mlh@hotmail.fr

RC 801 840 224 RCS Cannes

*kmarciniak*



Date d'établissement: 18.01.2014  
Date de la revision: 01.09.2014  
Numéro de la version: 2

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

---

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: Liquide de recharge pour cigarettes électroniques  
Code de produit: Liquid'arom – 1,2% nicotine

Produit commercialisé avec différents arômes :

**Saveurs tabacs:**

(Maxx blend, Camel, Gold Ducat, RY-4, Dunhill, Winstone, Usa Mix, Tabacco, Menthe glaciale, Chocolat, Vanille, Noisette, Biscuit, Kentucky, Tabac Dry

**Nom de produit:**

(Tabac M, Tabac K, Tabac Gold, Tabac Silver, Tabac PHM, Tabac W, Tabac Usa Mix, Tabac Robusto, Tabac Texas, Tabac California, Tabac Midnight Express, Tabac Virginia, Tabac Bounty's Tobacco, Tabac Cigare, Tabac Menthe)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Liquide pour cigarettes électroniques.  
Utilisations déconseillées: indéterminé

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant:**

**Vapotarome Fashion SARL**

Adresse: 5, chemin du clause-Caneopole  
06110 Le Cannet  
Tel.: 04 93 45 84 50  
E- mail: [wa.mlh@hotmail.fr](mailto:wa.mlh@hotmail.fr)

**Distributeur:**

**Liquid' arom SARL**

Adresse: 30 rue de la Bruyère, Zone Nicopolis  
83170 Brignoles  
Tel.: 04 94 37 71 18  
E-mail: [liquidarom@gmail.com](mailto:liquidarom@gmail.com)

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

---

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

I.N.R.S. : +33 (0)1 45 42 59 59  
112 Numéro d'appel d'urgence  
17 Pompiers  
15 SAMU

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Toxicité aiguë par voie cutanée, Catégorie 3 (**Acute Tox. 3, H311**).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

#### Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Toxicité aiguë par voie cutanée : toxique (**T, R 24**).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

#### Effets néfastes pour la santé humaine:

-le produit est toxique

-toxique par contact avec la peau

-il n'est pas conseillé pour les femmes enceintes et les femmes allaitantes, les personnes souffrant de maladies cardio-vasculaires, l'asthme et le diabète, les personnes qui sont allergiques à l'un des composants du fluide, les personnes de moins de 18 ans.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

---

### Pictogramme de danger 1:



Mention d'avertissement : **DANGER**  
Identificateur du produit : 614-001-00-4 NICOTINE (ISO)

### Mentions de danger relatives aux dangers physiques:

**H311** Toxique par contact cutané

### Conseils de prudence - Généraux :

**P101** En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**P102** Tenir hors de portée des enfants.

### Conseils de prudence - Prévention :

**P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

### Conseils de prudence - Intervention :

**P302 + P352** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

**P312** Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**P361** Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

**P405** Garder sous clef

### Pictogramme de danger 2:



Mention d'avertissement : **ATTENSTION**

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

**Mentions de danger relatives aux dangers physiques:**  
**H400** Très toxique pour les organismes aquatiques

### 2.3. Autres dangers

**Pictogramme Interdit aux moins de 18 ans**



**Pictogramme Interdit aux femmes enceintes.**



Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH:

<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### 3.2. Mélanges

Nom des composants	N° CAS	N° CE	Quantité	Classification Règlement (CE) n°1272/2008	Classification Directive n°67/548/C
Glycérine végétale	56-81-5	200-289-5	<30 %	Non classé	Non classé
Propylène glycol	57-55-6	200-338-0	<70 %	Non classé	Non classé
Ethanol	64-17-5	200-578-6	<2%	Flam. Liq. 2, H225	F;R11 Phrases de sécurité : S2, S7 et S16
Arômes alimentaires	Non applicable	Non applicable	2% ≥ 15 %	Selon Fiches De Sécurité fournies	Selon Fiches De Sécurité fournies
Nicotine	05/11/54	200-193-3	1,2%	Acute Tox.1;H310 - Acute Tox.3;H301 Aquatic Chronic 2;H411	T+;R27 -T;R25 - N;R51-53 Phrases de sécurité : S1/2, S36/37, S45, S61

### SECTION 4: Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### 4.1. Description des premiers secours

##### En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

---

### **En cas de contact avec la peau :**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

### **En cas d'ingestion :**

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune donnée n'est disponible.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée n'est disponible.

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie, utiliser :eau pulvérisée ou brouillard d'eau

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

En cas d'incendie, ne pas utiliser :jet d'eau

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

-monoxyde de carbone (CO)

-dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### **5.3. Conseils aux pompiers**

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION  
du 20 mai 2010

---

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

#### **Pour les non-secouristes**

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

#### **Pour les secouristes**

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

En cas de souillure du sol, et après récupération du produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillée. Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Aucune donnée n'est disponible

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se laver les mains après chaque utilisation.  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### **Prévention des incendies :**

Manipuler dans des zones bien ventilées.  
Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

#### **Équipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir la section 8.  
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.  
Éviter l'exposition - se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

#### Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

#### Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Union européenne (2009/161/UE, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

CAS 54-11-5

VME-mg/m<sup>3</sup> : 0,5

VME-ppm : VLE-mg/m<sup>3</sup> :-

VLE-ppm : -

Notes : Peau

- France (INRS - ED984 :2012) :

CAS	56-81-5	64-17-5	54-11-5
VME-ppm :	-	1000	-
VME-mg/m <sup>3</sup> :	10	1900	0,5
VLE-ppm :	-	5000	-
VLE-mg/m <sup>3</sup> :	-	9500	-
Notes :	-	-	-
TMP N° :	-	84	-

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### Concentration prédite sans effet (PNEC) :

PROPANE-1,2-DIOL (CAS: 57-55-6)

Compartiment de l'environnement : Sol

PNEC : 50 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce

PNEC : 260 mg/l

Compartiment de l'environnement: Eau de mer

PNEC : 26 mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

### Protection des yeux / du visage

Éviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

### Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

### Protection du corps

Éviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés et en particulier un tablier et des bottes. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.  
Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Informations générales

Etat Physique : Liquide Fluide.

##### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : Non concerné.

Intervalle de point d'éclair : PE > 100°C

Pression de vapeur (50°C) : Inférieure à 110 kPa (1.10 bar).

Densité : > 1

Hydrosolubilité : Diluable.

#### 9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- la chaleur
- l'exposition à la lumière
- UV

#### 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- acides forts
- bases fortes
- agents oxydants forts

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO),
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Toxique par contact cutané.

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

#### Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification, d'après la **nicotine** pure (CAS : 54-11-5)

Ingestion : 0,5 mg/kg < LD50 < 1mg/kg (homme) Ce qui correspond pour l'adulte, à une prise minimum de 5,8 mL de Eliquide nicotiné à 6 mg/mL.

Inhalation : Aucune donnée disponible

Cutanée : LD50 = 50 mg/kg (rat)

Oculaire : Aucune donnée disponible

Irritation des yeux : Aucune donnée disponible

Irritation de la peau: Aucune donnée disponible

Cancérogénicité : Aucune donnée disponible

Mutagénicité : Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée disponible

#### 11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

#### 11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :CAS 64-17-5 : CIRC

Groupe 1 : L'agent est cancérogène pour l'homme.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION  
du 20 mai 2010

---

## **SECTION 12: Informations écologiques**

- 12.1. Toxicité**  
Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.
- 12.2. Persistance et dégradabilité**  
Aucune donnée n'est disponible.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation**  
Aucune donnée n'est disponible.
- 12.4. Mobilité dans le sol**  
Aucune donnée n'est disponible.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**  
Aucune donnée n'est disponible.
- 12.6. Autres effets néfastes**  
Aucune donnée n'est disponible.

## **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets**  
Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

### **Déchets :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

### **Emballages souillés :**

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION  
du 20 mai 2010

---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2011 - IMDG 2010 - OACI/IATA 2012).

**14.1. Numéro ONU**  
3144

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**  
UN3144=COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. ou PRÉPARATION LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A.(nicotine (iso))

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**



**6.1**

**14.4. Groupe d'emballage**  
II

**14.5. Dangers pour l'environnement**  
En cas de fuite et/ou d'épandage, nettoyer les fuites ou pertes sans prendre de risque inutile.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
Aucune donnée n'est disponible

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**  
Aucune donnée n'est disponible

## SECTION 15: Informations réglementaires

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière desécurité, de santé et d'environnement**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION  
du 20 mai 2010

---

**Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Directive 67/548/CEE et ses adaptations
- Directive 1999/45/CE et ses adaptations
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 286/2011

**Informations relatives à l'emballage :**

Emballages devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

**Dispositions particulières :**

Aucune donnée n'est disponible.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée n'est disponible.

**SECTION 16: Autres informations**

**Libellé complet des classes et des catégories de danger, des mentions de danger H- et des phrases R**

AcuteTox. 1 : Toxicité aiguë par voie cutanée, catégorie 1

Acute Tox. 3 : Toxicité aiguë par voie orale, catégorie 3

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë par voie cutanée, catégorie 4

Aquatic Chronic 2 : Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2

Flam. Liq. 2 : Liquides inflammables, catégorie 2

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

H301 : Toxique en cas d'ingestion

H310 : Mortel par contact cutané

H312 : Nocif par contact cutané

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

F; R11 : Facilement inflammable

T+; R27 : Très toxique par contact avec la peau

T; R25 : Toxique en cas d'ingestion

N; R51-53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### Textes des phrases de sécurité

- S1/2 : Conserver sous clef et hors de portée des enfants  
S2 : Conserver hors de la portée des enfants  
S7 : Conserver le récipient bien fermé  
S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer  
S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés  
S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)  
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions de la fiche de sécurité

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Rédacteur et responsable qualité :

### VAPOTAROME FASHION

SARL

5, chemin du Claus - Caneopole

06110 LE CANNET

Tél. 04 93 45 84 50

mail : wa.mlh@hotmail.fr

RC 801 840 224 RCS Cannes

*emarciniak*



Date d'établissement: 18.01.2014  
Date de la revision: 01.09.2014  
Numéro de la version: 2

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: Liquide de recharge pour cigarettes électroniques  
Code de produit: Liquid'arom – 1,8% nicotine

Produit commercialisé avec différents arômes :

##### **Saveurs fruitées/fraicheurs/gourmandes/boissons:**

(Citron, Pateque, Melon, Abricot, Banane, Banane bonbon, Vanille, Fraise bon bon, Fraise, Framboise, Cerise noire, Tequila, Pêche, Cranberry, Orange, Cola, Anis, Reglisse, Citron vert, Menthe poivree, Menthe verte, Menthe forte, Energy Drink, Cassis, Yusu, Orange Bresil, Rhum, Pina Colada, Bubble Gum, Noisette fraiche/grille, Noix de coco,Chocolat,Caramel, Creme Brule, Cafe, Ananas, Pamplemousse,Poire, Pomme verte, Mure,Miel, Myrtille, Fenouil,)

##### **Nom de produit:**

(Citron, Citron givré, Fruit rouge, Fruit rouge givré, Menthe fraiche, Menthe polaire, Triple menthe, Hollywood, Anis, Reglisse, Fraise, Framboise, Myrtille, Mure, Pomme, Poire, Pêche, Melon, Melon givré, Pateque, Banane, Agrumes givré, Pamplemousse,Ananas, Cafe, Carmel,Vanille, Choco Menthe, Noix de coco, Noisette, Bubble Gum, Cola, Cola cerise, Pina Colada, Mojito, Orange, Energy Drink, Sun on the beach, Tequila sunrise, Tequila sunrise givré)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Liquide pour cigarettes électroniques.  
Utilisations déconseillées: indéterminé

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### **Fabricant:**

**Vapotarome Fashion SARL**

Adresse: 5, chemin du clause-Caneopole

06110 Le Cannet

Tel.: 04 93 45 84 50

E- mail: [wa.mlh@hotmail.fr](mailto:wa.mlh@hotmail.fr)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION  
du 20 mai 2010

---

**Distributeur:**

**Liquid' arom SARL**

Adresse: 30 rue de la Bruyère, Zone Nicopolis  
83170 Brignoles  
Tel.: 04 94 37 71 18  
E-mail: liquidarom@gmail.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

**I.N.R.S.** : +33 (0)1 45 42 59 59  
**112** Numéro d'appel d'urgence  
**17** Pompiers  
**15** SAMU

## **SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.**

Toxicité aiguë par voie cutanée, Catégorie 3 (**Acute Tox. 3, H311**).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.**

Toxicité aiguë par voie cutanée : toxique (**T, R 24**).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation

**Effets néfastes pour la santé humaine:**

-le produit est toxique

-toxique par contact avec la peau

-il n'est pas conseillé pour les femmes enceintes et les femmes allaitantes, les personnes souffrant de maladies cardio-vasculaires, l'asthme et le diabète, les personnes qui sont allergiques à l'un des composants du fluide, les personnes de moins de 18 ans.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### Pictogramme de danger 1:



Mention d'avertissement : **DANGER**  
Identificateur du produit : 614-001-00-4 NICOTINE (ISO)

### Mentions de danger relatives aux dangers physiques:

**H311** Toxique par contact cutané

### Conseils de prudence - Généraux :

**P101** En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**P102** Tenir hors de portée des enfants.

### Conseils de prudence - Prévention :

**P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

### Conseils de prudence - Intervention :

**P302 + P352** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

**P312** Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**P361** Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

**P405** Garder sous clef

### Pictogramme de danger 2:



Mention d'avertissement : **ATTENSTION**

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

**Mentions de danger relatives aux dangers physiques:**  
**H400** Très toxique pour les organismes aquatiques

### 2.3. Autres dangers

**Pictogramme Interdit aux moins de 18 ans**



**Pictogramme Interdit aux femmes enceintes.**



Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH:

<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### 3.2. Mélanges

Nom des composants	N° CAS	N° CE	Quantité	Classification Règlement (CE) n°1272/2008	Classification Directive n°67/548/C
Glycérine végétale	56-81-5	200-289-5	<30 %	Non classé	Non classé
Propylène glycol	57-55-6	200-338-0	<70 %	Non classé	Non classé
Ethanol	64-17-5	200-578-6	<2%	Flam. Liq. 2, H225	F;R11 Phrases de sécurité : S2, S7 et S16
Arômes alimentaires	Non applicable	Non applicable	2% ≥ 15 %	Selon Fiches De Sécurité fournies	Selon Fiches De Sécurité fournies
Nicotine	05/11/54	200-193-3	1,8%	Acute Tox.1;H310 - Acute Tox.3;H301 Aquatic Chronic 2;H411	T+;R27 -T;R25 - N;R51-53 Phrases de sécurité : S1/2, S36/37, S45, S61

### SECTION 4: Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### 4.1. Description des premiers secours

##### En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

---

### **En cas de contact avec la peau :**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

### **En cas d'ingestion :**

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune donnée n'est disponible.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée n'est disponible.

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie, utiliser :eau pulvérisée ou brouillard d'eau

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

En cas d'incendie, ne pas utiliser :jet d'eau

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

-monoxyde de carbone (CO)

-dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### **5.3. Conseils aux pompiers**

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION  
du 20 mai 2010

---

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

#### **Pour les non-secouristes**

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

#### **Pour les secouristes**

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

En cas de souillure du sol, et après récupération du produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillée. Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Aucune donnée n'est disponible

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se laver les mains après chaque utilisation.  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### **Prévention des incendies :**

Manipuler dans des zones bien ventilées.  
Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

#### **Équipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir la section 8.  
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.  
Éviter l'exposition - se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

#### Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

#### Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Union européenne (2009/161/UE, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

CAS **54-11-5**

VME-mg/m<sup>3</sup> : 0,5

VME-ppm : VLE-mg/m<sup>3</sup> :-

VLE-ppm : -

Notes : Peau

- France (INRS - ED984 :2012) :

CAS	56-81-5	64-17-5	54-11-5
-----	---------	---------	---------

VME-ppm :	-	1000	-
-----------	---	------	---

VME-mg/m <sup>3</sup> :	10	1900	0,5
-------------------------	----	------	-----

VLE-ppm :	-	5000	-
-----------	---	------	---

VLE-mg/m <sup>3</sup> :	-	9500	-
-------------------------	---	------	---

Notes :	-	-	-
---------	---	---	---

TMP N° :	-	84	-
----------	---	----	---

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### Concentration prédite sans effet (PNEC) :

PROPANE-1,2-DIOL (CAS: 57-55-6)

Compartiment de l'environnement : Sol

PNEC : 50 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce

PNEC : 260 mg/l

Compartiment de l'environnement: Eau de mer

PNEC : 26 mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

### Protection des yeux / du visage

Éviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

### Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

### Protection du corps

Éviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés et en particulier un tablier et des bottes. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.  
Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Informations générales

Etat Physique : Liquide Fluide.

##### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : Non concerné.

Intervalle de point d'éclair : PE > 100°C

Pression de vapeur (50°C) : Inférieure à 110 kPa (1.10 bar).

Densité : > 1

Hydrosolubilité : Diluable.

#### 9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- la chaleur
- l'exposition à la lumière
- UV

#### 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- acides forts
- bases fortes
- agents oxydants forts

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO),
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Toxique par contact cutané.

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

#### Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification, d'après la **nicotine** pure (CAS : 54-11-5)

Ingestion : 0,5 mg/kg < LD50 < 1mg/kg (homme) Ce qui correspond pour l'adulte, à une prise minimum de 5,8 mL de Eliquide nicotiné à 6 mg/mL.

Inhalation : Aucune donnée disponible

Cutanée : LD50 = 50 mg/kg (rat)

Oculaire : Aucune donnée disponible

Irritation des yeux : Aucune donnée disponible

Irritation de la peau: Aucune donnée disponible

Cancérogénicité : Aucune donnée disponible

Mutagénicité : Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée disponible

#### 11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

#### 11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :CAS 64-17-5 : CIRC

Groupe 1 : L'agent est cancérogène pour l'homme.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION  
du 20 mai 2010

---

**SECTION 12: Informations écologiques**

- 12.1. Toxicité**  
Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.
- 12.2. Persistance et dégradabilité**  
Aucune donnée n'est disponible.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation**  
Aucune donnée n'est disponible.
- 12.4. Mobilité dans le sol**  
Aucune donnée n'est disponible.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**  
Aucune donnée n'est disponible.
- 12.6. Autres effets néfastes**  
Aucune donnée n'est disponible.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets**  
Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**Déchets :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés :**

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION  
du 20 mai 2010

---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2011 - IMDG 2010 - OACI/IATA 2012).

**14.1. Numéro ONU**  
3144

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**  
UN3144=COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. ou PRÉPARATION LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A.(nicotine (iso))

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**



**6.1**

**14.4. Groupe d'emballage**  
II

**14.5. Dangers pour l'environnement**  
En cas de fuite et/ou d'épandage, nettoyer les fuites ou pertes sans prendre de risque inutile.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
Aucune donnée n'est disponible

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**  
Aucune donnée n'est disponible

## SECTION 15: Informations réglementaires

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière desécurité, de santé et d'environnement**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION  
du 20 mai 2010

---

**Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Directive 67/548/CEE et ses adaptations
- Directive 1999/45/CE et ses adaptations
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 286/2011

**Informations relatives à l'emballage :**

Emballages devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

**Dispositions particulières :**

Aucune donnée n'est disponible.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée n'est disponible.

**SECTION 16: Autres informations**

**Libellé complet des classes et des catégories de danger, des mentions de danger H- et des phrases R**

AcuteTox. 1 : Toxicité aiguë par voie cutanée, catégorie 1

Acute Tox. 3 : Toxicité aiguë par voie orale, catégorie 3

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë par voie cutanée, catégorie 4

Aquatic Chronic 2 : Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2

Flam. Liq. 2 : Liquides inflammables, catégorie 2

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

H301 : Toxique en cas d'ingestion

H310 : Mortel par contact cutané

H312 : Nocif par contact cutané

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

F; R11 : Facilement inflammable

T+; R27 : Très toxique par contact avec la peau

T; R25 : Toxique en cas d'ingestion

N; R51-53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique



Date d'établissement: 18.01.2014  
Date de la revision: 01.09.2014  
Numéro de la version: 2

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### Textes des phrases de sécurité

- S1/2 : Conserver sous clef et hors de portée des enfants
- S2 : Conserver hors de la portée des enfants
- S7 : Conserver le récipient bien fermé
- S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer
- S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés
- S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
- S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions de la fiche de sécurité

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Rédacteur et responsable qualité :

**VAPOTAROME FASHION**

SARL

5, chemin du Claus - Caneopole

06110 LE CANNET

Tél. 04 93 45 84 50

mail : wa.mlh@hotmail.fr

RC 801 840 224 RCS Cannes

*kmarciniak*





Date d'établissement: 18.01.2014  
Date de la revision: 01.09.2014  
Numéro de la version: 2

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

---

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: Liquide de recharge pour cigarettes électroniques  
Code de produit: Liquid'arom – 1,8% nicotine

Produit commercialisé avec différents arômes :

**Saveurs tabacs:**

(Maxx blend, Camel, Gold Ducat, RY-4, Dunhill, Winstone, Usa Mix, Tabacco, Menthe glaciale, Chocolat, Vanille, Noisette, Biscuit, Kentucky, Tabac Dry

**Nom de produit:**

(Tabac M, Tabac K, Tabac Gold, Tabac Silver, Tabac PHM, Tabac W, Tabac Usa Mix, Tabac Robusto, Tabac Texas, Tabac California, Tabac Midnight Express, Tabac Virginia, Tabac Bounty's Tobacco, Tabac Cigare, Tabac Menthe)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Liquide pour cigarettes électroniques.  
Utilisations déconseillées: indéterminé

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant:**

**Vapotarome Fashion SARL**

Adresse: 5, chemin du clause-Caneopole  
06110 Le Cannet  
Tel.: 04 93 45 84 50  
E- mail: [wa.mlh@hotmail.fr](mailto:wa.mlh@hotmail.fr)

**Distributeur:**

**Liquid' arom SARL**

Adresse: 30 rue de la Bruyère, Zone Nicopolis  
83170 Brignoles  
Tel.: 04 94 37 71 18  
E-mail: [liquidarom@gmail.com](mailto:liquidarom@gmail.com)

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

---

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

I.N.R.S. : +33 (0)1 45 42 59 59  
112 Numéro d'appel d'urgence  
17 Pompiers  
15 SAMU

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Toxicité aiguë par voie cutanée, Catégorie 3 (**Acute Tox. 3, H311**).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

#### Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Toxicité aiguë par voie cutanée : toxique (**T, R 24**).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation

#### Effets néfastes pour la santé humaine:

-le produit est toxique

-toxique par contact avec la peau

-il n'est pas conseillé pour les femmes enceintes et les femmes allaitantes, les personnes souffrant de maladies cardio-vasculaires, l'asthme et le diabète, les personnes qui sont allergiques à l'un des composants du fluide, les personnes de moins de 18 ans.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### Pictogramme de danger 1:



Mention d'avertissement : **DANGER**  
Identificateur du produit : 614-001-00-4 NICOTINE (ISO)

### Mentions de danger relatives aux dangers physiques:

**H311** Toxique par contact cutané

### Conseils de prudence - Généraux :

**P101** En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**P102** Tenir hors de portée des enfants.

### Conseils de prudence - Prévention :

**P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

### Conseils de prudence - Intervention :

**P302 + P352** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

**P312** Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**P361** Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

**P405** Garder sous clef

### Pictogramme de danger 2:



Mention d'avertissement : **ATTENSTION**

# Vaporarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

**Mentions de danger relatives aux dangers physiques:**  
**H400** Très toxique pour les organismes aquatiques

### 2.3. Autres dangers

**Pictogramme Interdit aux moins de 18 ans**



**Pictogramme Interdit aux femmes enceintes.**



Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH:

<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### 3.2. Mélanges

Nom des composants	N° CAS	N° CE	Quantité	Classification Règlement (CE) n°1272/2008	Classification Directive n°67/548/C
Glycérine végétale	56-81-5	200-289-5	<30 %	Non classé	Non classé
Propylène glycol	57-55-6	200-338-0	<70 %	Non classé	Non classé
Ethanol	64-17-5	200-578-6	<2%	Flam. Liq. 2, H225	F;R11 Phrases de sécurité : S2, S7 et S16
Arômes alimentaires	Non applicable	Non applicable	2% ≥ 15 %	Selon Fiches De Sécurité fournies	Selon Fiches De Sécurité fournies
Nicotine	05/11/54	200-193-3	1,8%	Acute Tox.1;H310 - Acute Tox.3;H301 Aquatic Chronic 2;H411	T+;R27 -T;R25 - N;R51-53 Phrases de sécurité : S1/2, S36/37, S45, S61

### SECTION 4: Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### 4.1. Description des premiers secours

##### En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

---

### **En cas de contact avec la peau :**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

### **En cas d'ingestion :**

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune donnée n'est disponible.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée n'est disponible.

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie, utiliser :eau pulvérisée ou brouillard d'eau

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

En cas d'incendie, ne pas utiliser :jet d'eau

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

-monoxyde de carbone (CO)

-dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### **5.3. Conseils aux pompiers**

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION  
du 20 mai 2010

---

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

#### **Pour les non-secouristes**

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

#### **Pour les secouristes**

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

En cas de souillure du sol, et après récupération du produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillée. Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Aucune donnée n'est disponible

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se laver les mains après chaque utilisation.  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### **Prévention des incendies :**

Manipuler dans des zones bien ventilées.  
Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

#### **Équipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir la section 8.  
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.  
Éviter l'exposition - se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

#### Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

#### Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Union européenne (2009/161/UE, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

CAS **54-11-5**

VME-mg/m<sup>3</sup> : 0,5

VME-ppm : VLE-mg/m<sup>3</sup> :-

VLE-ppm : -

Notes : Peau

- France (INRS - ED984 :2012) :

CAS	56-81-5	64-17-5	54-11-5
-----	---------	---------	---------

VME-ppm :	-	1000	-
-----------	---	------	---

VME-mg/m <sup>3</sup> :	10	1900	0,5
-------------------------	----	------	-----

VLE-ppm :	-	5000	-
-----------	---	------	---

VLE-mg/m <sup>3</sup> :	-	9500	-
-------------------------	---	------	---

Notes :	-	-	-
---------	---	---	---

TMP N° :	-	84	-
----------	---	----	---



# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### Concentration prédite sans effet (PNEC) :

PROPANE-1,2-DIOL (CAS: 57-55-6)

Compartiment de l'environnement : Sol

PNEC : 50 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce

PNEC : 260 mg/l

Compartiment de l'environnement: Eau de mer

PNEC : 26 mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

### Protection des yeux / du visage

Éviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

### Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

### Protection du corps

Éviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés et en particulier un tablier et des bottes. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.  
Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Informations générales

Etat Physique : Liquide Fluide.

##### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : Non concerné.

Intervalle de point d'éclair : PE > 100°C

Pression de vapeur (50°C) : Inférieure à 110 kPa (1.10 bar).

Densité : > 1

Hydrosolubilité : Diluable.

#### 9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- la chaleur
- l'exposition à la lumière
- UV

#### 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- acides forts
- bases fortes
- agents oxydants forts

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO),
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Toxique par contact cutané.

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

#### Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification, d'après la **nicotine** pure (CAS : 54-11-5)

Ingestion : 0,5 mg/kg < LD50 < 1mg/kg (homme) Ce qui correspond pour l'adulte, à une prise minimum de 5,8 mL de Eliquide nicotiné à 6 mg/mL.

Inhalation : Aucune donnée disponible

Cutanée : LD50 = 50 mg/kg (rat)

Oculaire : Aucune donnée disponible

Irritation des yeux : Aucune donnée disponible

Irritation de la peau: Aucune donnée disponible

Cancérogénicité : Aucune donnée disponible

Mutagénicité : Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée disponible

#### 11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

#### 11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :CAS 64-17-5 : CIRC

Groupe 1 : L'agent est cancérogène pour l'homme.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION  
du 20 mai 2010

---

**SECTION 12: Informations écologiques**

- 12.1. Toxicité**  
Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.
- 12.2. Persistance et dégradabilité**  
Aucune donnée n'est disponible.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation**  
Aucune donnée n'est disponible.
- 12.4. Mobilité dans le sol**  
Aucune donnée n'est disponible.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**  
Aucune donnée n'est disponible.
- 12.6. Autres effets néfastes**  
Aucune donnée n'est disponible.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets**  
Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**Déchets :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés :**

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION  
du 20 mai 2010

---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2011 - IMDG 2010 - OACI/IATA 2012).

**14.1. Numéro ONU**  
3144

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**  
UN3144=COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. ou PRÉPARATION LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A.(nicotine (iso))

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**



**6.1**

**14.4. Groupe d'emballage**  
II

**14.5. Dangers pour l'environnement**  
En cas de fuite et/ou d'épandage, nettoyer les fuites ou pertes sans prendre de risque inutile.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
Aucune donnée n'est disponible

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**  
Aucune donnée n'est disponible

## SECTION 15: Informations réglementaires

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière desécurité, de santé et d'environnement**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION  
du 20 mai 2010

---

**Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Directive 67/548/CEE et ses adaptations
- Directive 1999/45/CE et ses adaptations
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 286/2011

**Informations relatives à l'emballage :**

Emballages devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

**Dispositions particulières :**

Aucune donnée n'est disponible.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée n'est disponible.

**SECTION 16: Autres informations**

**Libellé complet des classes et des catégories de danger, des mentions de danger H- et des phrases R**

AcuteTox. 1 : Toxicité aiguë par voie cutanée, catégorie 1

Acute Tox. 3 : Toxicité aiguë par voie orale, catégorie 3

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë par voie cutanée, catégorie 4

Aquatic Chronic 2 : Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2

Flam. Liq. 2 : Liquides inflammables, catégorie 2

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

H301 : Toxique en cas d'ingestion

H310 : Mortel par contact cutané

H312 : Nocif par contact cutané

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

F; R11 : Facilement inflammable

T+; R27 : Très toxique par contact avec la peau

T; R25 : Toxique en cas d'ingestion

N; R51-53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

# Vapotarome Fashion

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010

### Textes des phrases de sécurité

- S1/2 : Conserver sous clef et hors de portée des enfants  
S2 : Conserver hors de la portée des enfants  
S7 : Conserver le récipient bien fermé  
S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer  
S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés  
S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)  
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions de la fiche de sécurité

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Rédacteur et responsable qualité :

### VAPOTAROME FASHION

SARL

5, chemin du Claus - Caneopole

06110 LE CANNET

Tél. 04 93 45 84 50

mail : wa.mlh@hotmail.fr

RC 801 840 224 RCS Cannes

*emarciniak*